



INTERNATIONAL COALITION
AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Pour plus d'information contactez:
Le point focal de l'ICAED
E. d.hardy@aimforhumanrights.nl
T. +31 (0)30 2349066
F. + 31 (0)30 2367104
www.icaed.org

Communication

ICAED appelle le Parlement Européen à promouvoir la convention sur les disparitions forcées

28 Janvier, 2008

La coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) a appelé le 24 janvier le Parlement Européen (PE) à promouvoir activement la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. L'ICAED a proposé une motion pour une résolution du PE, insistant sur l'importance d'une ratification rapide et d'une mise en œuvre complète par les états de l'Union Européenne.

Des représentants de l'ICAED ont été invités par le Sous-comité des droits de l'homme du PE à faire une présentation sur la convention contre les disparitions forcées. La convention a été adoptée par consensus le 20 décembre 2006 par l'assemblée générale de l'ONU. L'ICAED salue la signature de la convention par 17 membres de l'UE sur un total de 72 signataires depuis la cérémonie de signature du 6 février 2007. Les instruments de ratifications n'ont pour l'instant qu'été déposés par l'Albanie et l'Argentine.

Pendant la session du sous-comité l'ICAED a exprimé ses préoccupations sur la continuation de la pratique des disparitions forcées sur tous les continents et sur la faiblesse des réponses légales et institutionnelles à ce crime et cette violation des droits de l'homme. Actuellement, aucun des citoyens de l'Union Européenne, ainsi que les 'non citoyens' qui sont du ressort des membres de l'Union Européenne, ne sont suffisamment protégé contre les disparitions forcées.

L'ICAED a appelé le Parlement Européen à émettre une résolution déclarant son soutien à la campagne pour la ratification de la convention contre les disparitions forcées et son souci de promouvoir la signature, ratification et mise en oeuvre de la convention dans les états membres de l'UE et dans les dialogues bilatéraux et multilatéraux avec les gouvernements de pays tiers.

Quelques députés au Parlement ont répondu positivement à l'appel. Parlementaire Slovène, M. PETERLE, déclara que cette convention figure parmi les plus importantes. "Nous devons compter sur cette convention, l'Union Européenne se doit de travailler là- dessus".

La présidente du sous-comité, Mme Hélène Flautre, déclara que l'état de ratification au sein de l'Union Européenne est assez désastreux, et qu'une campagne plus proactive encourageant la ratification serait nécessaire. Elle n'a pas encore repris la proposition de l'ICAED d'une résolution du PE. Elle a néanmoins proposé d'organiser un débat plus approfondi sur cette convention avec la participation des organisations de droits de l'homme et les victimes de disparitions.